

Saint Arnoult en Yvelines le 26 novembre 2018

**Envoi par LRAR 1A 110 926 2639 9 + dépôt de copie à l'accueil de la mairie**

Objet : demande d'explication concernant la participation financière de l'USSA au projet de nouveau gymnase

Monsieur le Maire,

L'USSA est une association loi de 1901 subventionnée par l'argent public dans le cadre des subventions communales pour son fonctionnement.

Chaque année, les comptes de cette association sont étudiés par vous et votre adjoint aux associations pour déterminer si la demande de subvention de l'association pour son fonctionnement est en accord avec leur besoin en tenant compte de l'argent excédentaire restant à leur disposition sur leur(s) compte(s) bancaire(s). En effet, l'argent public attribué aux associations sous forme de subventions pour leur fonctionnement ne doit en aucun cas être l'occasion pour elles d'accumuler de l'argent (sauf cas particuliers dont ne fait pas partie la participation financière de cette association au projet communal de nouveau gymnase). Dans le cas d'une réserve financière significative pouvant couvrir le besoin de fonctionnement de l'année suivante, il est logique de ne pas attribuer une telle subvention à une association. Vous avez ainsi diminué les subventions de plusieurs associations arnolphiennes pour l'année 2017

Précisons que les subventions à l'USSA pour l'année 2017 ont été attribuées par le conseil municipal alors que les comptes de cette association n'étaient pas encore communiqués à la mairie. J'en veux pour preuve l'impossibilité du service municipal concerné de nous communiquer ces comptes après l'attribution des subventions pour la dite année. Service qui m'a confirmé cette situation.

L'USSA a validé sa participation financière au projet de nouveau gymnase à hauteur de 200 000 euros immédiatement disponibles puis par une diminution de sa subvention de 20 000 euros durant les 15 années suivantes. Soit au total 500 000 euros.

Merci par avance de nous éclairer précisément sur nos questionnements suivants :

- Le formulaire de demande de subvention que vous adressez aux associations arnolphiennes mentionne clairement que cette subvention est donnée dans le cadre du fonctionnement des associations. La mairie donne-t-elle dans ce cas des subventions dépassant le besoin réel en fonctionnement de certaines associations ? Dans l'affirmative, dans quel(s) cas et pourquoi ?

- Alors que la mairie a, normalement, étudié chaque année les comptes de l'USSA, que la mairie a évidemment constaté de façon de plus en plus évidente et objective d'année en année que les comptes de l'USSA présentaient un excédent financier énorme rendant irrecevable toute demande de subvention pour son fonctionnement : Comment expliquez-vous la présence dans les comptes de l'USSA d'un excédent de 200 000 euros qui ne présentent de façon évidente aucun intérêt pour cette association puisqu'elle a décidé d'en faire bénéficier la mairie. Soit un retour d'argent du bénéficiaire au donateur pour le moins étonnant.
- Prévoyez-vous d'octroyer une quelconque subvention de fonctionnement à l'USSA pour la prochaine année alors qu'elle avance un excédent financier de plus de 200 000 euros (aux environs de 300 000 selon nos estimations) ? Il nous semble évident que l'attribution d'une quelconque subvention serait totalement contraire à la destination prévue des finances publiques consacrées aux subventions associatives.
- Si vous prévoyez d'octroyer une subvention à l'USSA pour son fonctionnement, tiendrez-vous compte de l'évidente excessive subvention de 20 000 euros des années passées reconnue par l'USSA elle-même ? maintenir le montant des subventions à un niveau similaire aux années passées c'est être complice de l'attribution de subvention à association sciemment excessive dans le but d'un futur retour programmé de cet argent dans les caisses de la mairie pour un projet communal.

Certains parlent de détournement d'argent public avec votre complicité, celle du président de l'USSA et celle de vos adjoints successifs aux associations.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement



Antoine Pujol

Président de l'association Comités de Quartiers